



## **PROCES VERBAL COMITE DIRECTEUR FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 28 avril 2022 à 19h00 en téléconférence**

**Membres présents** : Vincent BIDAUT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Véronique GRISOT-GARBACZ (arrivée à 19h18), Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE, Frédéric KERBECHÉ, Jean-Marie MEURANT, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, David TEN EYCK (arrivée à 19h18).

**Membres absents excusés** : Prebagarane BALANE, Marie-Christine BINOT, Emmanuel DANG VAN, Patrick MILLIO

**Membres absents non excusés** : **Stéphanie KUNTZ**

**Assistent également** : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS, Noémi CHEVALIER-MICHON

### **I. Ouverture, Actualités**

Il est constaté à 19h07 que 11 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Thierry RAPHET.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Le Comité Directeur prend acte de la démission de Damien STURTZER de ses fonctions de membre du Comité Directeur.

19h18, arrivée de Véronique GRISOT-GARBACZ et de David TEN EYCK, le nombre de votants passe à 13.

### **II. Ordre du jour**

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Commissions
- Direction Technique Nationale
- Demandes
- Vie Fédérale
- Divers

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

### **III. Approbations des P.V.**

Le Comité Directeur approuve les PV suivants :

PV CD FFBS 19\_03\_2022

PV BF 2022\_04\_07

#### **IV. Commissions**

##### CNAB

Le Comité Directeur approuve les documents présentés par la CNAB :

- Relevé de décision CNAB 05\_2022
- Bulletin CNAB 2022B08 du 13.04.2022
- Bulletin CNAB 2022B09 du 20.04.2022
- Bulletin CNAB 2022B10 du 27.04.2022

##### CNAS

Le Comité Directeur approuve les documents présentés par la CFSS :

- Bulletin CNAS N° 2022S06 du 13 avril 2022\_v1.3
- Bulletin CNAS N° 2022S07 du 20 avril 2022\_v1.4
- Bulletin CNAS N° 2022S08 du 27 avril 2022\_v1.1

##### CFSS

Le Comité Directeur approuve les documents présentés par la CFSS :

- CFSS\_2022B04
- CFSS\_2022B05
- CFSS\_2022B06

##### CFS

Le Comité Directeur approuve les documents présentés par la CFS :

- FFBS\_CFS\_softball\_PV9-2022\_06-04-2022
- FFBS\_CFS\_softball\_PV10-2022\_13-04-2022
- FFBS\_CFS\_softball\_PV11-2022\_20-04-2022
- FFBS\_CFS\_PV7
- FFBS\_CFS\_PV8
- FFBS\_CFS\_PV9
- FFBS\_CFS\_PV10

Le Président informe le Comité Directeur du succès rencontré par l'édition inaugurale de l'Open de France Féminin de Baseball du 16 au 18 avril 2022 à Valenciennes.

##### CFJeunes

Le Président de la CFJeunes informe le Comité Directeur du retrait du club de Rouen de l'organisation de l'Open de France 9U Rookie prévu les 18 et 19 juin. La CFJeunes proposera une date de report et le lancement d'un nouvel appel à candidatures lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

##### CFJR

Le Comité Directeur se prononce à l'unanimité, favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

##### Cricket

Le Comité Directeur a pris note du PV du Comité Directeur de France Cricket :

- CR\_CD-25032022

#### **V. Direction Technique Nationale**

##### Directives Techniques Nationales 2022-2025

Le DTN présente les directives techniques nationales 2022-2025 pour la mise en œuvre du Projet Sportif Fédéral (PSF) de la FFBS. Ces directives sont organisées au sein de la Direction technique nationale par trois pôles (Pôle Développement, Pôle Formation, Pôle Haut-Niveau/Performance) ayant chacun des objectifs et des champs d'actions bien identifiés.

Le Comité Directeur valide les directives techniques nationales 2022-2025.

### Projet de Performance Fédéral (PPF) 2021-2025

Le DTN présente les travaux réalisés avec le DTNA en charge du HN et de la cellule de performance, Boris ROTHERMUNDT, sur la politique sportive et le dispositif mis en place par la fédération, pour permettre aux sportifs d'atteindre le plus haut niveau ainsi que pour assurer leur formation et leur préparation à la vie professionnelle.

Le PPF reste constitué de deux niveaux : le Programme d'Excellence et le Programme d'Accession.

Les Structures d'Entraînement Associées (SEA) seront remplacées par les ALB (Académie Labélisée Baseball) et les ALS (Académie Labélisée Softball) avec un nouveau cahier des charges. Les Académies labellisées Baseball ou Softball relevant d'un club (association sportive affiliée à la FFBS), d'un comité départemental ou d'une Ligue régionale, seront labellisées chaque année par la FFBS sur proposition de la DTN. La labellisation d'une telle structure de formation ne pourra être accordée que si son fonctionnement est en adéquation avec le cahier des charges de référence.

Le Comité Directeur valide le PPF 2021-2025.

20h24, Départ de Vincent BIDAUT, le nombre de votants passe à 12.

## **VI. Demandes**

### Club 031010 - STADE TOULOUSAIN BASEBALL

Le Comité Directeur rejette la demande du Club de Toulouse de pas être pénalisé de l'amende de 200€ émise par la CFS pour retard d'envoi de document d'engagement en division 1 baseball.

### Club 034001 - MONTPELLIER BASEBALL UNIVERSITÉ CLUB "BARRACUDAS"

Le Comité Directeur rejette la demande du Club de Montpellier de pas être pénalisé de l'amende de 1500€ émise par la CNAB pour non présentation d'arbitre diplômé AF2B ou à minima stagiaire AF2B ayant passé le premier test écrit et licencié au club pour la saison en division 2 baseball.

### Club 035006 - BRÉAL SOUS MONTFORT PANTHERS

Le Comité Directeur rejette la demande du Club de Bréal Sous Montfort de pas être pénalisé de l'amende de 1400€ émise par la CNAB pour retard d'envoi de document d'engagement d'arbitre en division 2 baseball.

### Club 064006 GAMBAS BASEBALL PAYS BASQUE

Le Comité Directeur rejette la demande du club d'Anglet de ne pas être pénalisé de l'amende de 2 fois 200€, soit 400€ émise par la CFS pour non présence de 12 joueurs minimum lors de la journée 1 de division 2 baseball.

Le Comité Directeur accorde cependant un sursis de cette amende au club d'Anglet suite au problème médical grave d'un joueur intervenu le matin du déplacement de l'équipe. En cas de nouvelle infraction à cette même règle, le club devra s'acquitter de 400€ en plus de la nouvelle amende émise.

### Tournoi Strasbourg

Le club de Strasbourg souhaite organiser un tournoi de Softball 19ans et plus, les 4 et 5 juin 2022, avec la présence de clubs allemands, belges et suisses.

Le Comité Directeur donne son autorisation à l'organisation de ce tournoi amicaux, en précisant de respecter les conditions sanitaires COVID 19 définies par le gouvernement français qui seront en vigueur à ce moment-là, valable pour l'ensemble des participants.

## VII. Vie Fédérale

### Élections WBSC

Le Comité Directeur soutient la candidature de Didier SEMINET à la World Baseball Softball Confédération. Le Congrès WBSC se tiendra les 4 et 5 juillet à Taipei City en Chine Taipei.

20h40, départ de David Ten Eyck, le nombre de votants passe à 11.

### Ex-Alto

Le Comité Directeur valide le principe de reconduction du contrat avec Ex-Alto pour l'utilisation du logiciel E-Licence.

### Directeur Général

Suite à l'appel à candidature lancé le 28 mars 2022 faisant suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale du 19 mars 2022, seul François COLLET s'est porté candidat au poste de Directeur Général.

Le Comité Directeur nomme François COLLET Directeur Général de la Fédération. Elliot FLEYS est nommé Directeur adjoint en charge de la vie sportive et des territoires et Noémi CHEVALIER-MICHON Directrice adjointe en charge des affaires juridiques et de la vie fédérale.

### Résultat du Vote :

Pour : 10

Abstention : 1

Contre : 0

En application des articles 54.4 du règlement intérieur et 4 du règlement financier, le Comité Directeur fixe à 5 000 euros hors taxes le montant maximum des engagements à valeur contractuelle que le Directeur Général est habilité à signer au nom et pour le compte de la Fédération.

### Partenariat CAIRN

Le Comité Directeur valide la signature du contrat de partenariat avec la société CAIRN fournisseur de structure gonflable pour le Baseball5 (du 1er février 2022 au 31 décembre 2024).

### Club MVP

Après présentations et échanges, le Comité Directeur donne suite favorable à l'étude de l'ajout des solutions Basicompta et Koteez au Club MVP.

### Rewards for All :

Le Comité Directeur valide le renouvellement de l'accord de partenariat avec TLC Marketing permettant aux clubs affiliés qui souhaitent faire partie du dispositif d'accueillir des détenteurs de bons d'activités (date d'échéance : 30 juin 2024).

### Affiliation :

Le Comité Directeur valide l'affiliation du club Cultures et Sports pour Tous, sis 27 avenue du 8 mai 1945 – 95200 sarcelles, sous le numéro 095026, sous réserve de l'obtention du récépissé de la préfecture suite aux modifications apportées à ses statuts.

21h04, Départ de Véronique GRISOT-GARBACZ, retour de Vincent BIDAUT le nombre de votants reste à 11.

### Ententes

- Convention entente softball avec Colombes (095006 - ERMONT BASEBALL CLUB / 092020 BASEBALL CLUB DES HAUTS DE SEINE "WILDCATS") championnat régional Softball IDF 19+, droits sportifs 095006 - ERMONT BASEBALL CLUB

### Réunion entre les Bureaux de France Cricket et de la Fédération

Le Président informe le Comité Directeur qu'après le nombre de réclamations, contestations formulées et questionnements émis par des clubs de cricket affiliés à la Fédération, il a été proposé au Président de France Cricket, qui l'a accepté, d'organiser une réunion entre les Bureaux des deux associations. Celle-ci se tiendra le 10 mai 2022.

### Appel à Projet Baseball5

Le Comité Directeur se prononce favorablement sur la répartition des fonds pour l'appel à projet Baseball5 2022 et félicite les 10 clubs retenus.

Structure répondant à l'appel à projets	Coût du projet évoqué	Demande de participation FFBS	% du projet	Type de projet	Proposition
059008 - Baseball Club Valenciennes	7884€ dont 3000€ matériel, 1800€ buvette et 2784€ RH	3 000 €	38%	Amélioration de 3 terrains de B5 amovibles	<b>1 500,00 €</b>
095006 - Les Expos d'Ermont baseball club	7600€ dont 2000€ RH	4 000 €	53%	Aménagement d'un terrain + Création d'une section baseball5	<b>2 000,00 €</b>
078011 - Montigny Baseball	7400€ dont 4400€ RH	4 500 €	61%	Journée Olympique + Village Sportif Base de Loisir	<b>1 500,00 €</b>
066006 - PHENIX PERPIGNAN BASEBALL CLUB	7480€ dont 1500€ RH	3 500 €	47%	Création d'un terrain / Animations scolaires / Section B5 Club	<b>2 000,00 €</b>
038003 - LES DRAGONS (Villefontaine)	4270€ dont 1300€ RH	2 570 €	60%	Création et renforcement de section B5 / Création de 2 terrains	<b>2 500,00 €</b>
030015 - Les Alligators Nimes	10000€ dont 5000€ RH	3 000 €	30%	Développement du B5 en milieu scolaire et universitaire	<b>1 500,00 €</b>
095025 - Royals Roosters	3 200 €	2 000 €	63%	Dotation matériel pour mise en place de 2 terrains + orga tournois	<b>2 000,00 €</b>
087005 - POL Baseball Haute-Vienne	9950€ dont 1500€ RH	2 500 €	25%	Nouveau tracé 1er terrain + nouveau terrain et section / Maillots sections	<b>2 000,00 €</b>
069021 - Beaujolais Baseball Club	3 000 €	2 000 €	67%	Amménagement d'un terrain de B5	<b>2 000,00 €</b>
057004 - Baseball Softball Club de Metz	6800€ dont 4500€ RH	2 000 €	29%	Développement du Baseball5 en milieu scolaire et universitaire	<b>2 000,00 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h22.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

**Thierry RAPHET**  
Président

**Damien Guionie**  
Secrétaire Général

# Modifications réglementaires

## Comité Directeur du 28 avril 2022

I. PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX.....	1
Proposition 1. Prérogatives de certains membres à titre individuel.....	1
ARTICLE 60 : PREROGATIVES DES DIRIGEANTS FEDERAUX .....	1
ARTICLE 60bis : PREROGATIVES DE CERTAINS MEMBRES A TITRE INDIVIDUEL .....	1

### I. PROPOSITION DE MODIFICATION DES REGLEMENTS GENERAUX

#### Proposition 1. Prérogatives de certains membres à titre individuel

Exposé des motifs : Distinction des prérogatives des dirigeants fédéraux de celles de certains membres à titre individuel.

#### ARTICLE 60 : PREROGATIVES DES DIRIGEANTS FEDERAUX

60.1 Les membres du comité directeur fédéral et les membres des commissions fédérales ou nationales ont libre accès à toutes les réunions organisées sur toute l'étendue du territoire régi par la fédération, sur présentation de leur carte officielle.

#### ARTICLE 60BIS : PREROGATIVES DE CERTAINS MEMBRES A TITRE INDIVIDUEL

60~~bis.12~~ Les membres d'honneur, donateurs et bienfaiteurs, ont libre accès à toutes les réunions où est organisée une épreuve officielle par la fédération, sur présentation de leur carte officielle.